

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Les propositions technique et financière des candidats seront évaluées en utilisant la matrice suivante :

## CRITERE D'ÉVALUATION

Etape	PROPOSITION TECHNIQUE	Point Maximal	Pourcentage (%)
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) Proposition financière signée, b) Vérification de la liste des consultants non admissibles, c) Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée, d) CV à jour, e) Proposition technique : brève description des raisons pour lesquelles le candidat estime qu'il est apte à fournir la consultation, la méthodologie à utiliser, la description des outils et le calendrier des activités, incluant résultats respectifs.	Non applicable	
2. Evaluation Technique	<b>A. EDUCATION &amp; COMPETENCES</b>	12 points	70%
	Diplôme de 2 <sup>e</sup> cycle (Maitrise ou Formation spécialisée en gestion et protection de l'environnement / Agroforesterie) : 6 points		
	Diplôme de 1 <sup>e</sup> cycle (Licence d'ingénieur agronome) : 4 points		
	Compétences (Langue, Contexte, Système des Nations Unies) : 2 points		
	<i>Dans les domaines relatifs à cette consultation, tels qu'indiqués dans les Termes de Référence.</i>		
	<b>B. EXPERIENCE GENERALE</b>	8 points	
Expérience générale d'ingénieur Agronome Plus de 5 ans : 8 points 5 ans : 5 points			
<b>C. EXPERIENCE SPECIFIQUE</b>	20 points		
Expérience dans la réalisation d'étude d'impact environnemental : 4 points			
Expérience d'au moins 5 ans dans la supervision et/ou l'exécution du plan de gestion et protection de l'environnement des travaux de construction d'infrastructures routières, des travaux publics, travaux du bâtiment, dans la planification urbaine, des travaux de voirie et réseaux divers (VRD), de mitigation, d'hydraulique et assainissement routière et d'ouvrages d'art : 6 points			

	Avoir réalisé en tant que leader au moins une (1) mission de supervision similaire au projet prouvée : 10 points  <i>Dans les domaines relatifs à cette consultation, tels qu'indiqués dans les Termes de Référence.</i>		
	<b>D. PROPOSITION TECHNIQUE</b>	30 points	
	Compréhension de la mission & adéquation de la méthodologie proposée : 5 points  Stratégie d'exécution du mandat en adéquation avec la mission et prise en compte des attentes du PNUD pour réaliser les objectifs spécifiques du mandat : 10 points  Liste des équipements/matériels proposés pour la mission sont en adéquation : 5 points  Cohérence entre le chronogramme et la stratégie d'exécution du mandat : 10 points		
	<b>POINT MAXIMAL DE L'EVALUATION TECHNIQUE (100 *70%)</b>		
Le soumissionnaire devra compiler au moins un total de 60 points pour être admis à poursuivre le processus d'évaluation de sa soumission.			
<b>3. Evaluation Financière</b>	<b>PROPOSITION FINANCIERE</b>	30 points	30%
	<b>CRITERE D'EVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE</b>		
	Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante : $P = \gamma (\mu/z)$  Où :  p = Notation de la proposition financière évaluée y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière $\mu$ = montant de la proposition la plus basse z = montant de la proposition évaluée		